



Déposé le : 22-08-2011

No : CAPERN-088

Secrétaire : Valérie Rm

Le 7 avril 2011

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Suivi de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles – rapport trimestriel au 31 décembre 2010

Monsieur le Ministre,

Le 28 janvier 2011, le président-directeur général de La Financière agricole du Québec (FADQ) faisait parvenir à votre prédécesseur, M. Laurent Lessard, le rapport ci-joint sur le suivi de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles au 31 décembre 2010.

Ce rapport, à notre avis, et nous tenions à vous en faire part, est inexact à plusieurs endroits et donne la fausse impression que les mesures de resserrement à l'ASRA, adoptées par la FADQ, n'ont eu que des impacts négligeables en 2010 sur les entreprises assurées. Dans les faits :

Ajout d'un programme universel

- Bien que l'UPA souhaitait l'étendue de la couverture de sécurité du revenu, l'ajout du programme universel Agri-Québec, contrairement aux prétentions de la FADQ, a altéré les liquidités des entreprises assurées. Les avances ASRA reçues en 2010 par ces entreprises ont été réduites des montants d'Agri-Québec qu'elles recevront beaucoup plus tard vers la fin de l'année 2011.

Efficacité des modèles

- La mesure d'efficacité, autrement appelée la mesure du 25 %, a déjà pénalisé plusieurs entreprises assurées. Dès 2010, les institutions financières et les directions régionales du MAPAQ l'ont pris en compte dans l'évaluation de la rentabilité à moyen terme des entreprises assurées, et ce, en modifiant respectivement à la baisse leur capacité de financement et leur admissibilité au programme d'adaptation. Concrètement, au cours de la dernière année, plusieurs exploitations assurées se sont vu soit refuser un prêt, soit augmenter leur taux d'intérêt, soit rejeter leur demande au programme d'adaptation; la raison était que leur ratio de rentabilité diminuait du fait des mesures de resserrement à l'ASRA, dont celle dite d'efficacité qui, à elle seule, représente plus de 50 % de la réduction des aides gouvernementales. De plus, la nouvelle méthodologie de tarification à l'ASRA, adoptée au même moment que les mesures de resserrement par la FADQ, a eu pour effet d'augmenter les primes de façon significative, atténuant du même coup la réduction de ces dernières provoquée par la mesure du 25 %.

... 2

Mise à jour des modèles

- La mise à jour continue de la productivité des modèles de coûts de production ainsi que la mise à jour des modèles de coûts de production « veau de grain » et « veau de lait » ont eu un impact en 2010 sur les entreprises assurées. Dans tous les cas, il s'agit d'une diminution de la couverture offerte. Vu les taux d'arrérages et les difficultés financières de nombreuses exploitations assurées, il est peu probable, dans les secteurs visés par ces mesures, que les gains de productivité aient été suffisamment importants pour compenser les pertes associées à cette baisse de couverture. S'il est vrai que ces mesures représentent une économie pour la FADQ, il est vrai aussi qu'elles se traduisent par une baisse du soutien aux entreprises assurées d'au moins 26,2 M\$ en 2010.

Coûts générés par le processus de production

- Il est inexact d'affirmer que la mesure qui consistera à retirer de la couverture ASRA les montants payés par les entreprises assurées pour des contributions de recherche et de promotion n'aura aucun impact sur ces dernières. Ces contributions, qui font partie intégrante de leurs coûts de production, c'est-à-dire de leurs dépenses, n'ont pas été couvertes par l'ASRA en 2010, ce qui s'est traduit par une réduction de 4 M\$ de l'aide versée à même le programme.

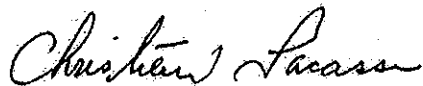
Amortissement du déficit accumulé

- Enfin, la FADQ laisse croire que l'amortissement du déficit ASRA sur une période de 15 ans a permis d'alléger le fardeau des entreprises assurées de 8,15 M\$ en 2010. Dans la réalité, ces mêmes entreprises doivent payer une prime ASRA beaucoup plus élevée à la suite de l'introduction de la nouvelle méthodologie de tarification, laquelle s'appuie dorénavant sur le taux de perte à court terme et ajoute à la prime de base dans certains régimes une surprime de 20 % pour tenir compte des déficits passés, et ce, à l'encontre de la nouvelle méthodologie adoptée. Dans le secteur porcin, cette surprime a représenté à elle seule un fardeau financier supplémentaire de près de 10 M\$ en 2010.

Bref, le rapport présenté par la FADQ comporte plusieurs éléments qui sont inexacts et qui minimisent les impacts négatifs des mesures de resserrement à l'ASRA sur les entreprises assurées en 2010. Pourtant, la précarité financière dans laquelle se retrouvent plusieurs d'entre elles justifierait un portrait objectif de la situation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président général,



Christian Lacasse

p. j.

c. c. M. André Forcier, président du conseil d'administration de la FADQ

Le 28 janvier 2011

Monsieur Laurent Lessard
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Suivi de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière
de gestion des risques agricoles – Rapport trimestriel au 31 décembre 2010

Monsieur le Ministre,

Je vous sou mets le rapport au 31 décembre 2010 sur la mise en œuvre des orientations
gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles.

Le 6 octobre dernier, lors de la présentation du rapport au 30 septembre 2010, je vous
mentionnais que le prochain rapport trimestriel ferait le bilan des impacts financiers réels
au 31 décembre 2010 pour chacune des mesures annoncées. Vous trouverez donc
ci-joint un tableau qui détaille ces impacts sur la base des neuf mois écoulés dans
l'exercice financier 2010-2011.

Vous noterez que les résultats escomptés de certaines mesures ont été ajustés en
fonction de la réalité de la conjoncture de cette année et de l'introduction de mesures de
transition destinées à faciliter l'adaptation de certaines entreprises au nouveau défi de
performance qui se présente à elles. Il en est ainsi notamment de la modulation du
partage de la prime et de l'application de la mesure d'efficacité des modèles basée sur la
tranche des 75 % des entreprises les plus efficaces.

Dans l'ensemble, les impacts budgétaires et financiers des mesures annoncées en
novembre 2009 conjuguées avec les dispositions additionnelles adoptées par le conseil
d'administration permettent de maintenir La Financière agricole à l'intérieur du cadre
financier qui lui a été signifié.

Souhaitant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Jacques Brind'Amour

p. j. (1)

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES AGRICOLES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

(Note : un signe «-» indique une économie ou un revenu additionnel et un signe «+» indique une augmentation de la dépense)

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts prévisibles au 31 décembre 2010	Impacts pour les entreprises agricoles
Ajout d'un programme universel	Le programme Agri-Québec a pour objectif d'améliorer la capacité des entreprises à autogérer leurs risques agricoles. Ce programme est complémentaire au programme ASRA. Ainsi, la couverture ASRA est diminuée de la valeur des contributions au programme Agri-Québec (arrimage). Puisque l'année financière 2010-2011 inclut l'année d'assurance 2010 pour le secteur animal couvert au programme ASRA et l'année d'assurance 2009 pour le secteur végétal, seul l'arrimage du secteur animal doit être considéré. L'impact est nul pour les entreprises agricoles car les montants d'arrimage identifiés sont comblés par Agri-Québec.	+66,5 M\$/an (taux de participation de 95 %) mais arrimage ASRA de -27,0 M\$ en 2010-2011 et de -54,0 M\$ à partir de 2011-2012	Impacts maintenus	Aucun
Plafonnement des volumes assurés	À compter de 2010, le volume assurable par secteur est plafonné aux limites collectives assurables. Cependant, les volumes de l'année 2010 ont toutefois été inférieurs à ceux de l'année 2009, donc aucun impact pour les entreprises agricoles.	Aucun	Aucun	Aucun

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts prévisibles au 31 décembre 2010	Impacts pour les entreprises agricoles
Efficacité dans les modèles	L'impact de la mesure a été anticipé dans la tarification applicable pour l'exercice 2010-2011. Les impacts annuels ont été réduits en fonction de l'annonce des mesures de transition pour les secteurs veaux d'embouche et agneaux. Ces impacts sont les mêmes que ceux identifiés au budget initial. L'anticipation de la mesure pour 2010-2011 permet aux entreprises agricoles de bénéficier d'une baisse de contribution de 30,0 M\$.	Application effective à partir de 2011-2012. -60,0 M\$ par année de 2010-2011 à 2014-2015 Pour les secteurs veaux d'embouche et agneaux, impact réduit de 8,4 M\$ en 2011-2012 et de 4,2 M\$ en 2012-2013. L'impact budgétaire de la mesure sera donc de -51,6 M\$ pour 2011-2012 et de -55,8 M\$ pour 2012-2013 au lieu de -60 M\$.	Impacts maintenus -60 M\$ pour 2010-2011 -51,6 M\$ pour 2011-2012 -55,8 M\$ pour 2012-2013 -60,0 M\$ pour 2013-2014 et 2014-2015	-30,0 M\$ en 2010-2011 Toutefois, pour les années suivantes, les impacts se traduisent par une diminution de revenus équivalente au gain de la FADQ. Cependant, ces impacts peuvent s'avérer significativement moindres si pour certains secteurs il n'y a aucune compensation.
Mise à jour continue de la productivité des modèles de coûts de production	La mesure vise à indexer annuellement les coefficients techniques (productivité) des modèles de fermes alors qu'auparavant, ils étaient ajustés à tous les 5 ans lors des nouvelles enquêtes de coûts de production. L'application de cette mesure n'a pas d'impact pour les entreprises agricoles, car les gains associés (13 M\$) sont obtenus par des revenus de marché supérieurs provenant d'une plus grande productivité.	-13,0 M\$ par année à partir de 2010-2011	Impact maintenu	Aucun
Mise à jour de tous les modèles de coûts de production au cours de la période 2010-2011 à 2014-2015	La révision des modèles a été effectuée pour les produits Veaux de grain et Veaux de lait dès l'année 2010-2011. Pour 2011-2012, les modèles des produits Céréales, maïs-grain et oléagineux ainsi que Pommes de terre seront révisés. La révision régulière des modèles de fermes se poursuit annuellement conformément aux orientations gouvernementales. Il est à noter que suite aux enquêtes sur la situation réelle des entreprises réalisées par le CECPA, il n'y a aucun impact pour les entreprises agricoles compte tenu que la diminution des compensations découle d'une augmentation des revenus de marché et/ou d'une réduction des dépenses de production.	—	-6,9 M\$ pour le Veau de grain en 2010-2011 -6,3 M\$ pour le Veau de lait en 2010-2011 Impact prévisible à évaluer pour Céréales, maïs-grain et oléagineux ainsi que Pommes de terre en 2011-2012	Aucun

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts prévisibles au 31 décembre 2010	Impacts pour les entreprises agricoles
Coûts générés directement par le processus de production à la ferme jusqu'à la première transaction de vente (prélèves)	L'impact pour 2010-2011 a été réévalué en fonction des compensations prévues pour l'année de production 2010.	-4,0 M\$ à partir de 2010-2011	-3,6 M\$ en 2010-2011 -4,0 M\$ à partir de 2011-2012	Aucun
Modulation du partage de la prime	La modulation de la prime pour les entreprises de grande taille distingue la partie de la prime applicable à l'amortissement du déficit au Fonds ASRA au 31 mars 2010 de celle utilisée pour couvrir la compensation de l'année. Ainsi, la partie de la prime dédiée à l'amortissement du déficit au 31 mars 2010 est calculée selon un ratio 1/3 pour l'entreprise et 2/3 pour la FADQ alors que celle utilisée pour couvrir la compensation de l'année est assumée selon un ratio de 50-50. Pour la production porcine, les interventions de l'année de production 2010 se sont avérées inférieures au risque historique utilisé dans le calcul de la prime d'assurance laissant ainsi une portion de celle-ci plus importante pour l'amortissement des déficits cumulés au 31 mars 2010. L'impact de la modulation a donc été révisé à la baisse pour 2010-2011. Pour les années subséquentes, l'impact a été ajusté en fonction de l'évolution probable des conditions de marché notamment pour le secteur porcin.	-25,0 M\$ en 2010-2011 -16,0 M\$ 2011-2012 à 2014-2015	-8,0 M\$ en 2010-2011 -12,0 M\$ en 2011-2012 -14,0 M\$ en 2012-2013 -16,0 M\$ en 2013-2014 -16,0M\$ en 2014-2015	+8,0 M\$ en 2010-2011 +12,0 M\$ en 2011-2012 +14,0 M\$ en 2012-2013 +16,0 M\$ en 2013-2014 +16,0M\$ en 2014-2015
Mesures spécifiques de réduction du nombre de porcs assurés	À compter du 1 ^{er} janvier 2011, le nombre maximum de porcs couverts est limité au nombre de porcelets entrés en engraissement et produits au Québec.	-5,0 M\$/an à compter de 2011-2012	Impact maintenu	Aucun

MESURES ADDITIONNELLES AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts prévisibles au 31 décembre 2010	Impacts pour les entreprises agricoles
Plafonnement des compensations	Le montant maximal des compensations est révisé annuellement et tient compte des contributions prévues au Fonds ASRA ainsi que de l'amortissement sur 15 ans du déficit accumulé au 31 mars 2010. Pour l'année 2010-2011, les compensations prévues avoisinent 615 M\$, ce qui est inférieur au plafond de 759 M\$ établi pour cette année financière. Le plafond pour l'année 2011-2012 a été fixé à 650 M\$ en fonction des critères précédents en tenant compte de l'amortissement sur une période de 15 ans, du déficit cumulé au 31 mars 2010 ainsi que de l'arrimage avec le programme Agri-Québec, tant pour les secteurs animal que végétal. En 2010-2011, seul l'arrimage avec le secteur animal avait été pris en compte puisque Agri-Québec est entré en vigueur en 2010.	—	—	Aucun en 2010-2011
Revenus administratifs supplémentaires	Tous les adhérents doivent payer annuellement des frais administratifs pour chaque produit ou catégorie de produit assuré, conformément au Règlement sur les frais exigibles par la FADQ. Ainsi, des frais de 55 \$ sont fixés pour la participation au programme ASRA. Il en est de même pour la participation au programme Agri-Québec.	-2,6 M\$/an à partir de 2010-2011	Impacts maintenus	+2 6 M\$ à partir de 2010-2011
Contribution supplémentaire exceptionnelle d'équilibre	Lorsqu'aucune compensation n'est versée pour certaines productions, certains producteurs pourraient être tentés de se retirer du programme pour ne pas absorber une partie du déficit cumulé de ce secteur. Une contribution supplémentaire sera alors appliquée lorsque les producteurs réintégreront le programme, par souci d'équité envers les producteurs qui n'ont pas quitté le programme.		Mesure dissuasive (Aucun impact mesuré)	Mesure dissuasive (Aucun impact mesuré)

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts prévisibles au 31 décembre 2010	Impacts pour les entreprises agricoles
Évaluation actuarielle de la méthodologie de tarification à l'ASRA	L'évaluation actuarielle de la méthodologie de tarification à l'ASRA a été produite en avril 2009 par une firme d'actuaire. Le conseil d'administration de la FADQ a statué, en janvier 2010, sur l'utilisation de la nouvelle méthodologie de tarification proposée par la firme à partir de l'année financière 2010-2011.	--	—	—
Amortissement du déficit accumulé de l'ASRA au 31 mars 2010	Cette mesure est basée sur un étalement linéaire sur 15 ans au lieu d'un amortissement régressif sur 5 ans, du remboursement du déficit cumulé au 31 mars 2010. Les économies de contributions réalisées pendant les 5 prochaines années sont reportées aux 10 années suivantes. Sur la base du partage de la prime à 1/3-2/3, les entreprises agricoles bénéficient d'une diminution de contribution proportionnelle à celle de la FADQ.	-16,3 M\$/an sur 5 ans	Impact maintenu	-8,15 M\$

06.B
Le 6 juin 2011

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Suivi de la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière
de gestion des risques agricoles – Rapport trimestriel au 31 mars 2011 pour
l'exercice 2010-2011

Monsieur le Ministre,

Je vous sou mets le rapport au 31 mars 2011 sur la mise en œuvre des orientations
gouvernementales en matière de gestion des risques agricoles.

Ce rapport trace le bilan de la première année d'implantation des orientations annoncées
par le gouvernement en novembre 2009. Le conseil d'administration de La Financière
agricole a également adopté des mesures complémentaires dont l'impact net est positif
pour les producteurs agricoles.

L'ensemble de ces dispositions a contribué à maintenir La Financière agricole, en
2010-2011, à l'intérieur du cadre financier qui lui a été assigné dans le respect des
orientations de novembre 2009. Le prochain rapport au 30 juin 2011 permettra de cerner
plus précisément les impacts escomptés des différentes mesures pour l'exercice
2011-2012.

Souhaitant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Jacques Brind'Amour

p. j. (1)

c. c. M. André Forcier, président du conseil d'administration FADQ

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES AGRICOLES

BILAN AU 31 MARS 2011 POUR L'EXERCICE 2010-2011

(Note : À moins d'indication contraire, un signe «-» indique une économie ou un revenu additionnel et un signe «+» indique une augmentation de la dépense)

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts budgétaires au 31 mars 2011	Impacts pour les entreprises agricoles
Ajout d'un programme universel	Le programme Agri-Québec a pour objectif d'améliorer la capacité des entreprises à autogérer leurs risques agricoles. Ce programme est complémentaire au programme ASRA. Ainsi, la couverture ASRA est diminuée de la valeur des contributions au programme Agri-Québec (arrimage). Puisque l'année financière 2010-2011 inclut l'année d'assurance 2010 pour le secteur animal couvert au programme ASRA et l'année d'assurance 2009-2010 pour le secteur végétal, seul l'arrimage du secteur animal doit être considéré.	+66,5 M\$/an (taux de participation de 95 %) mais arrimage ASRA de -27 M\$ en 2010-2011	Pour 2010-2011 +79 M\$ mais arrimage ASRA de -23,6 M\$	Impact positif de 55,4 M\$ en 2010-2011
Plafonnement des volumes assurés	À compter de 2010, le volume assurable par secteur est plafonné aux limites collectives assurables. Cependant, les volumes de l'année 2010 ont été inférieurs à ceux de l'année 2009, donc aucun impact pour les entreprises agricoles.	Aucun	Impact maintenu et réalisé	Aucun
Efficacité dans les modèles	L'impact de la mesure a été anticipé dans la tarification applicable pour l'exercice 2010-2011. L'anticipation de la mesure pour 2010-2011 permet à La Financière agricole de diminuer sa contribution ASRA de 60,0 M\$ et par conséquent, son déficit d'opérations d'autant et aux entreprises agricoles de bénéficier d'une baisse de contribution de 30,0 M\$. L'application est effective à partir de 2011-2012. Pour les secteurs veaux d'embouche et agneaux, l'impact sera réduit de 8,4 M\$ en 2011-2012 et de 4,2 M\$ en 2012-2013.	-60,0 M\$	Impact maintenu -60,0 M\$ pour 2010-2011	Gain de 30 M\$ en 2010-2011 (impact sur la tarification)

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts budgétaires au 31 mars 2011	Impacts pour les entreprises agricoles
Mise à jour continue de la productivité des modèles de coûts de production	La mesure vise à indexer annuellement les coefficients techniques (productivité) des modèles de fermes alors qu'auparavant, ils étaient ajustés à tous les 5 ans lors des nouvelles enquêtes de coûts de production. L'application de cette mesure n'a pas d'impact pour les entreprises agricoles, car les gains associés (13 M\$) sont obtenus par des revenus de marché supérieurs provenant d'une plus grande productivité.	-13,0 M\$	Impact maintenu et réalisé	Aucun
Mise à jour de tous les modèles de coûts de production au cours de la période 2010-2011 à 2014-2015	La révision des modèles a été effectuée pour les produits Veaux de grain et Veaux de lait dès l'année 2010-2011. La révision des modèles Céréales, maïs-grain et oléagineux ainsi que Pommes de terre a été réalisée. Ainsi, à partir de 2012-2013, l'impact pour les Céréales, maïs-grain et oléagineux était prévu à -33,3 M\$, toutefois cet impact sera de l'ordre de -24,7 M\$. Il est à noter que suite aux enquêtes sur la situation réelle des entreprises réalisées par le CECPA, il n'y a aucun impact pour les entreprises agricoles compte tenu que la diminution des compensations découle d'une augmentation des revenus de marché et/ou d'une réduction des dépenses de production.	Aucun pour 2010-2011	À partir de 2010-2011 -6,9 M\$ pour le Veau de grain -6,3 M\$ pour le Veau de lait	Aucun
Coûts générés directement par le processus de production à la ferme jusqu'à la première transaction de vente (prélevés)	L'impact pour 2010-2011 a été réévalué en fonction des compensations prévues pour l'année de production 2010.	-4,0 M\$ à partir de 2010-2011	-3,6 M\$ en 2010-2011	Les coûts encourus par les entreprises après la première transaction de vente ne sont pas couverts par le programme.

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts budgétaires au 31 mars 2011	Impacts pour les entreprises agricoles
Modulation du partage de la prime	La modulation de la prime pour les entreprises de grande taille distingue la partie de la prime applicable à l'amortissement du déficit au Fonds ASRA au 31 mars 2010 de celle utilisée pour couvrir la compensation de l'année. Ainsi, la partie de la prime dédiée à l'amortissement du déficit au 31 mars 2010 est calculée selon un ratio 1/3 pour l'entreprise et 2/3 pour la FADQ alors que celle utilisée pour couvrir la compensation de l'année est assumée selon un ratio de 50-50. Pour la production porcine, les interventions de l'année de production 2010 se sont avérées inférieures au risque historique utilisé dans le calcul de la prime d'assurance laissant ainsi une portion de celle-ci plus importante pour l'amortissement des déficits cumulés au 31 mars 2010. L'impact de la modulation a donc été révisé à la baisse pour 2010-2011.	-25,0 M\$ en 2010-2011	-8,4 M\$ en 2010-2011	+8,4 M\$ en 2010-2011
Mesures spécifiques de réduction du nombre de porcs assurés	À compter du 1 ^{er} janvier 2011, le nombre maximum de porcs couverts est limité au nombre de porcelets entrés en engraissement et produits au Québec.	Aucun impact en 2010-2011	Aucun	Aucun

MESURES COMPLÉMENTAIRES AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Mesure	Commentaires	Impacts identifiés au budget de mars 2010	Impacts budgétaires au 31 mars 2011	Impacts pour les entreprises agricoles
Plafonnement des compensations	Le montant maximal des compensations est révisé annuellement et tient compte des contributions prévues au Fonds ASRA ainsi que de l'amortissement sur 15 ans du déficit accumulé au 31 mars 2010. Pour l'année 2010-2011, les compensations prévues avoisinent 595 M\$, ce qui est inférieur au plafond de 759 M\$ établi pour cette année financière. Le plafond pour l'année 2011-2012 a été fixé à 650 M\$ en fonction des critères précédents en tenant compte de l'amortissement sur une période de 15 ans, du déficit cumulé au 31 mars 2010 ainsi que de l'arrimage avec le programme Agri-Québec, tant pour les secteurs animal que végétal. En 2010-2011, seul l'arrimage avec le secteur animal avait été pris en compte puisque Agri-Québec est entré en vigueur en 2010.	--	--	Aucun en 2010-2011
Revenus administratifs supplémentaires	Tous les adhérents doivent payer annuellement des frais administratifs pour chaque produit ou catégorie de produit assuré, conformément au Règlement sur les frais exigibles par la FADQ. Ainsi, des frais de 55 \$ sont fixés pour la participation au programme ASRA. Il en est de même pour la participation au programme Agri-Québec.	-2,6 M\$/an à partir de 2010-2011	-2,1 M\$ pour 2010-2011	+2,1 M\$
Évaluation actuarielle de la méthodologie de tarification à l'ASRA	L'évaluation actuarielle de la méthodologie de tarification à l'ASRA a été produite en avril 2009 par une firme d'actuaire. Le conseil d'administration de la FADQ a statué, en janvier 2010, sur l'utilisation de la nouvelle méthodologie de tarification proposée par la firme à partir de l'année financière 2010-2011.	--	--	--
Amortissement du déficit accumulé de l'ASRA au 31 mars 2010	Cette mesure est basée sur un étalement linéaire sur 15 ans au lieu d'un amortissement régressif sur 5 ans de la portion des primes associées au remboursement du déficit cumulé au 31 mars 2010. Sur la base du partage de la prime à 1/3-2/3, les entreprises agricoles bénéficient d'une diminution de contribution proportionnelle à celle de la FADQ.	-16,3 M\$	Impact maintenu	Diminution de la tarification des entreprises -8,15 M\$